DOSEA
Société par Actions Simplifiée au capital de 440 000 €
Siège social : 6 Chemin du Pic Vert
73100 AIX LES BAINS

822 044 541 RCS CHAMBERY

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé, s'élevant à 1 454 510 euros en totalité au compte « Autres Réserves » qui se trouve ramené de 2 036 977 euros à 582 467 euros..

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1 196 728 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS DOSEA** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 6 CHEMIN DU PIC VERT 73100 AIX LES BAINS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 2 2 0 4 4 5 4 1 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	2 820 662	CT 1 400 000	1 420 662	2 820 662
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**2 820 662**	BK **1 400 000**	**1 420 662**	**2 820 662**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 744	BY	3 744	1 872
	Autres créances (3)	BZ	221 679	CA	221 679	341 001
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	153	CE	153	153
	Disponibilités	CF	75 578	CG	75 578	12 063
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	**301 154**	CK	**301 154**	**355 088**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 121 816**	1A **1 400 000**	**1 721 816**	**3 175 750**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS DOSEA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 440 000)	DA	440 000	440 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	47 000	47 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 036 977	1 793 901
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(1 454 510)**	**243 076**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	127 262	127 262
	TOTAL (I)	DL	**1 196 728**	**2 651 238**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	201 547	170 588
	TOTAL (III)	DR	**201 547**	**170 588**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	300 000	300 000
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 960	4 480
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 906	40 961
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 721	5 283
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 953	3 199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**323 540**	**353 924**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 721 816**	**3 175 750**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	323 540	353 924
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS DOSEA** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	18 720	FH		FI	18 720	18 720
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**18 720**	FK		FL	**18 720**	**18 720**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	77	165
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**18 797**	**18 885**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 523	15 086
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	419	436
	Salaires et traitements *					FY	13 800	13 740
	Cotisations sociales (10)					FZ	5 477	4 958
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	19	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**39 238**	**34 228**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(20 441)**	**(15 343)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3	269 777
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 704	6 577
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**10 707**	**276 354**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 430 959	5 754
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 817	12 181
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**1 444 776**	**17 935**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(1 434 069)**	**258 419**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(1 454 510)**	**243 076**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS DOSEA** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**29 504**	**295 238**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**1 484 014**	**52 163**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(1 454 510)**	**243 076**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	10 704	276 351
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 721 816** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **29 504** euros et un total **charges** de **1 484 014** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-1 454 510** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de 12 mois.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2022-06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode / changement de réglementation :

La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable. L'impact du changement a été déterminé à l'ouverture et porte principalement sur les postes concernés par la nouvelle présentation des états financiers. Concernant la SAS DOSEA, il n'y a aucun impact sur les comptes de ce changement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour les biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais d'acquisition liés à la prise de participation ont été traités suivant la méthode préférentielle qui consiste à les amortir fiscalement par le biais d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions comptabilisées correspondent aux risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Intégration fiscale et impôts sur les bénéfices

Depuis le 1er janvier 2018, la société a opté pour le régime de groupe, en application des dispositions de l'article 233-1A du CGI. Elle se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même et les sociétés filiales.
La société DOSEA est la société tête de groupe. La société MCPI est l'unique filiale suite à la fusion absorption de la société MOVIDIS.

L'économie d'impôt résultant de cette opération constitue un profit pour la société mère.
Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère. La filiale recevra le cas échéant une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés immédiate ou virtuelle.

Emprunt Obligataire

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La prime de non conversion totale sur les deux emprunts obligataires souscrits s'élève à 201 547 €. Cette prime a fait l'objet d'une provision à hauteur de 30 959 €, qui a été reintégrée fiscalement. La provision totale s'élève ainsi à 201 547 €.

Les contrats obligataires souscrits en 2016 sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2024. Un projet d'avenant avec l'établissement banaire est en cours afin de faire état d'un remboursement par Dosea au plus tard le 31/12/2026.

Engagement indemnité départ à la retraite

Seul le président étant rémunéré, aucun engagement n'est à mentionner.

Faits caractéristiques

Selon la valeur actuelle des titres MCPI détenus par DOSEA, une dépréciation des titres de 50% pour un montant de 1,4 M€ a été comptabilisée.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	2 820 662					2 820 662
TOTAL	**2 820 662**					**2 820 662**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles				
TOTAL				

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées	127 262			127 262
Provisions pour risques et charges	170 588	30 959		201 547
Provisions pour dépréciation		1 400 000		1 400 000
TOTAL	**297 850**	**1 430 959**		**1 728 809**

Capital social

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		440 000,00	1,0000	440 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**440 000,00**	**1,0000**	**440 000,00**

Créances

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances	225 423	225 423	
TOTAL	**225 423**	**225 423**	

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	308 960	308 960		
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 721	9 721		
Dettes fiscales et sociales	2 953	2 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 906	1 906		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**323 540**	**323 540**		

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**8 888**
Autres créances		**8 888**
Int CC - COMPTE COURANT MCPI	*8 888*	

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2025**

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS MCPI	229 999	100,00	2 800 262	1 400 262	196 429
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**229 999**	**100,00**	**2 800 262**	**1 400 262**	**196 429**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**229 999**	**100,00**	**2 800 262**	**1 400 262**	**196 429**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS MCPI		2 019 201	(278 662)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**2 019 201**	**(278 662)**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**2 019 201**	**(278 662)**		

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**15 690**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**8 960**
INTERETS COURUS NON ECHUS	*8 960*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**6 717**
FRS FACT NON PARVENUES	*6 717*	
Dettes fiscales et sociales		**12**
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	*12*	

Liasse Fiscale

DOSEA

Société par Actions Simplifiée au capital de 440 000 €

Siège social : 6 Chemin du Pic Vert

73100 AIX LES BAINS

RCS CHAMBERY : 822 044 541

SIRET : 822 044 541 00016 - APE : 7010 Z

EXERCICE du 01.01.2025 au 31.12.2025

Rapport
du commissaire aux comptes

ACG Auditeurs Consultants
GOUDARD ASSOCIÉS

174, allée de Riottier - Parc du Bordelan 69400 LIMAS
acg@cabinetgoudard.fr
Tél. 04 74 62 49 70 - Fax 04 74 03 91 90

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
SARL CAPITAL 20 000 €/484 777 156 RCS Villefranche-Tarare/APE 6920Z
N° TVA Intracommunautaire FR 04 484 777 156

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

A l'Assemblée Générale de la société DOSEA SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels **de la société DOSEA SAS**, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de **la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne l'évaluation des participations et de leurs dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données **dans le rapport de gestion du Président** et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés **aux associés**.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Président**.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

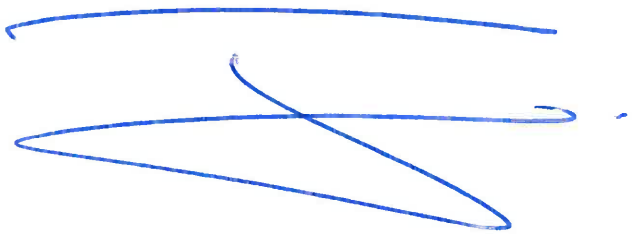
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LIMAS,
Le 16 Juin 2026
SAS « A.C.G. – AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD ASSOCIES »
Commissaire aux Comptes
Christophe GOUDARD



BILAN

RESULTAT

ANNEXE

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 820 662	1 400 000	1 420 662	2 820 662
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**2 820 662**	**1 400 000**	**1 420 662**	**2 820 662**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 744		3 744	1 872
	Autres créances	221 679		221 679	341 001
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	153		153	153
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	75 578		75 578	12 063
	Total de l'actif circulant (IV)	**301 154**		**301 154**	**355 088**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**3 121 816**	**1 400 000**	**1 721 816**	**3 175 750**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à moins d'un an — 225 423 — 342 873

ACG Auditeurs Consultants
GOUDART ASSOCIES
174, allée de Riottier 69400 LIMAS
Tél 04 74 62 49 70 - Fax 04 74 05 91 90

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 440 000)	440 000	440 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	47 000	47 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 036 977	1 793 901
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(1 454 510)**	**243 076**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	127 262	127 262
	Total des capitaux propres (I)	**1 196 728**	**2 651 238**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	201 547	170 588
	Total des provisions (III)	**201 547**	**170 588**
Dettes	Emprunts obligataires convertibles	300 000	300 000
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	8 960	4 480
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 906	40 961
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 721	5 283
	Dettes fiscales et sociales	2 953	3 199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	**323 540**	**353 924**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**1 721 816**	**3 175 750**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	323 540	353 924
(2)	Dont emprunts participatifs		

ACG Auditeurs Consultants
GOUDARD ASSOCIES
174, allée de Riottier 69400 LIMAS
Tél. 04 74 62 49 70 - Fax 04 74 03 91 90

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	18 720	100,00	18 720	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	**18 720**	**100,00**	**18 720**	**100,00**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	77	0,41	165	0,88
	Total des produits d'exploitation	**18 797**	**100,41**	**18 885**	**100,88**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	19 523	104,29	15 086	80,59
	Impôts, taxes et versements assimilés	419	2,24	436	2,33
	Salaires	13 800	73,72	13 740	73,40
	Cotisations sociales	5 477	29,26	4 958	26,49
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	19	0,10	7	0,04
	Total des charges d'exploitation	**39 238**	**209,61**	**34 228**	**182,84**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(20 441)**	**-109,20**	**(15 343)**	**-81,96**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	3	0,02	269 777	N/S
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	10 704	57,18	6 577	35,13
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	**10 707**	**57,20**	**276 354**	**N/S**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 430 959	N/S	5 754	30,74
	Intérêts et charges assimilées	13 817	73,81	12 181	65,07
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	**1 444 776**	**N/S**	**17 935**	**95,81**
	RESULTAT FINANCIER	**(1 434 069)**	**N/S**	**258 419**	**N/S**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(1 454 510)**	**N/S**	**243 076**	**N/S**
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	Participation des salariés aux résultats				
	Impôts sur les bénéfices				
	Total des produits	**29 504**	**157,61**	**295 238**	**N/S**
	Total des charges	**1 484 014**	**N/S**	**52 163**	**278,65**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(1 454 510)**	**N/S**	**243 076**	**N/S**

ACG Auditeurs Consultants
GOUDARD ASSOCIES
174, allée de Riottier 69400 LIMAS
Tél. 04 74 62 49 70 - Fax 04 74 03 91 90

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 721 816** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **29 504** euros et un total **charges** de **1 484 014** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-1 454 510** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de 12 mois.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2022-06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode / changement de réglementation :

La première application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable. L'impact du changement a été déterminé à l'ouverture et porte principalement sur les postes concernés par la nouvelle présentation des états financiers. Concernant la SAS DOSEA, il n'y a aucun impact sur les comptes de ce changement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour les biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais d'acquisition liés à la prise de participation ont été traités suivant la méthode préférentielle qui consiste à les amortir fiscalement par le biais d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Provisions

Les provisions comptabilisées correspondent aux risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Intégration fiscale et impôts sur les bénéfices

Depuis le 1er janvier 2018, la société a opté pour le régime de groupe, en application des dispositions de l'article 233-1A du CGI. Elle se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même et les sociétés filiales.
La société DOSEA est la société tête de groupe. La société MCPI est l'unique filiale suite à la fusion absorption de la société MOVIDIS.

L'économie d'impôt résultant de cette opération constitue un profit pour la société mère.
Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère. La filiale recevra le cas échéant une subvention égale à l'économie d'impôt sur les sociétés immédiate ou virtuelle.

Emprunt Obligataire

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La prime de non conversion totale sur les deux emprunts obligataires souscrits s'élève à 201 547 €. Cette prime a fait l'objet d'une provision à hauteur de 30 959 €, qui a été reintégrée fiscalement. La provision totale s'élève ainsi à 201 547 €.

Les contrats obligataires souscrits en 2016 sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2024. Un projet d'avenant avec l'établissement banaire est en cours afin de faire état d'un remboursement par Dosea au plus tard le 31/12/2026.

Engagement indemnité départ à la retraite

Seul le président étant rémunéré, aucun engagement n'est à mentionner.

Faits caractéristiques

Selon la valeur actuelle des titres MCPI détenus par DOSEA, une dépréciation des titres de 50% pour un montant de 1,4 M€ a été comptabilisée.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	2 820 662					2 820 662
TOTAL	**2 820 662**					**2 820 662**

Amortissements

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles				
TOTAL				

Provisions

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions règlementées	127 262			127 262
Provisions pour risques et charges	170 588	30 959		201 547
Provisions pour dépréciation		1 400 000		1 400 000
TOTAL	**297 850**	**1 430 959**		**1 728 809**

Capital social

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		440 000,00	1,0000	440 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**440 000,00**	**1,0000**	**440 000,00**

Créances

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avances	225 423	225 423	
TOTAL	**225 423**	**225 423**	

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	308 960	308 960		
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 721	9 721		
Dettes fiscales et sociales	2 953	2 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 906	1 906		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**323 540**	**323 540**		

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**8 888**
Autres créances		**8 888**
Int CC - COMPTE COURANT MCPI	*8 888*	

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)
Etat exprimé en **euros**

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS MCPI	229 999	100,00	2 800 262	1 400 262	196 429
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**229 999**	**100,00**	**2 800 262**	**1 400 262**	**196 429**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**229 999**	**100,00**	**2 800 262**	**1 400 262**	**196 429**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS MCPI		2 019 201	(278 662)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**2 019 201**	**(278 662)**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**2 019 201**	**(278 662)**		

ACG Auditeurs Consultants
GOUDARD ASSOCIES
174, allée de Riottier 69400 LIMAS
Tél. 04 74 62 49 70 - Fax 04 74 03 91 90

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**15 690**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**8 960**
INTERETS COURUS NON ECHUS	*8 960*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**6 717**
FRS FACT NON PARVENUES	*6 717*	
Dettes fiscales et sociales		**12**
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	*12*	